

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 742

présenté par

Mme Buffet, M. Peu, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 25 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est inutile. Il est évident que l'Agence nationale du sport, qui est un groupement d'intérêt public et composé de l'État, des collectivités territoriales et du mouvement sportif, respecte dans son action les principes de la République. Cette précision est donc inutile, et contribue à jeter encore une fois la suspicion sur le monde sportif.

L'État doit en priorité redonner les moyens d'action à l'administration jeunesse et sport afin de mieux accompagner les associations sportives, ce qui serait nettement plus efficace pour s'assurer de leur bon fonctionnement.